

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

69126
Objet

Subvention exception-
nelle à la chorale
scolaire du Lycée
Mixte

DATE DE CONVOCATION

15 déc. 1969

DATE D'AFFICHAGE

20 déc. 1969

Nombre de conseillers
en exercice 24
Nombre de présents 15
Nombre de votants 18

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante neuf
le 19 décembre 1969 à 20 heures 45
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur MATRAS, Premier Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHE, BUJARD, LANUSSE, Adjoint
COLLE, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, POUGET, BROTEAU, VULTAGGIO,
OSQUIGUIL, REIX, TETARD, STIPAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Dr. GACHET et M. BOUCHET par M. BUJARD
Mme BIDEAU par M. MATRAS
Excusés : M. de LIPKOWSKI, Maire, M. NARTEAU

Absents : MM.

M TETARD Guy a été élu Secrétaire.

Mme GAUDIN, Directrice de la chorale scolaire du Lycée
Mixte, sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle
en vue de permettre un déplacement de cette chorale à LUDENSHEID
(Allemagne) à la Pentecôte 1970.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission Culturelle,
Vu les propositions de la Commission des Finances du
1er décembre 1969,

DECIDE :

- d'attribuer à "la Chorale du Lycée Mixte de ROYAN" une
subvention exceptionnelle de 200 F (deux cents francs) pour
lui permettre d'effectuer un déplacement en Allemagne à
la Pentecôte 1970.

- d'imputer la dépense au chapitre 945 article 657 du Budget 1970.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MARITIME, le

- 2 - MARS 1970

Le Sous-Prefet,



[Handwritten signature in blue ink]

[Handwritten signature in blue ink]